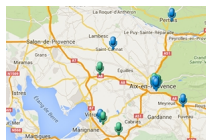


Le Comité de suivi de l'Observatoire du bruit du Pays d'Aix s'est réuni le 5 novembre pour présenter le bilan de ses activités 2015 et les perspectives pour 2016.



Le Comité de suivi de l'Observatoire du bruit du Pays d'Aix s'est réuni le 5 novembre pour présenter le bilan de ses activités 2015 et les perspectives pour 2016.

Sur le territoire du Pays d'Aix, le bruit reste l'un des points de gêne majeur de la population : selon l'enquête réalisée dans le cadre de la Charte développement durable en 2015, 44 % des habitants se disent gênés par le bruit dans leur vie quotidienne. La Communauté du Pays d'Aix, qui a choisi la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » depuis sa création en 2002, a développé une politique bruit autour de plusieurs axes. Les résultats se font déjà sentir.

Réaliser des mesures acoustiques ponctuelles sur le territoire

Pour répondre à une demande concrète des riverains ou des communes, la Communauté du Pays d'Aix a réalisé 18 études de bruit sur son territoire depuis 2011. Ces études sont effectuées par un prestataire dans le cadre d'un marché à bons de commande. Il s'agit de mesures de courte durée (24h et 15 minutes, conformément à la Norme NF S31 – 085 relative à la caractérisation et au mesurage du bruit routier). Elles visent à qualifier les niveaux d'exposition au bruit des habitations sur des secteurs sensibles, à identifier les Points Noirs Bruit et les Points Sensibles Bruit (date de construction de l'habitation antérieure à 1996 et Laeq jour supérieur à 70 dB(A), et si nécessaire à étudier des scénarios de traitement du bruit. Parallèlement, dans le cadre de l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix, des campagnes de mesures mobiles ont été réalisées.

Elles visent différents objectifs :

- Établir un état des lieux avant l'implantation d'une station fixe de mesure du bruit,
- Qualifier la qualité de l'environnement sonore d'un site et suivre son évolution,
- Suivre les évolutions sonores liées à la mise en oeuvre d'actions de traitement du bruit,

d'aménagement, de développement des transports en commun...

Depuis 2011, 17 campagnes de mesures mobiles ont été réalisées. A partir de 2013, les mesures mobiles ont été effectuées au moyen d'un sonomètre acquis par la CPA.

Mettre en place un réseau de mesure permanent

Suite à la publication des cartes de bruit en janvier 2009 et du Plan de Prévention du Bruit en juin 2010, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère et l'ADEME pour expérimenter la mise en place des observatoires du bruit. Le projet d'Observatoire de la Communauté du Pays d'Aix vise notamment à compléter les outils métrologiques nécessaires à une bonne connaissance du territoire

La Communauté du Pays d'Aix a choisi de s'appuyer sur trois partenaires principaux dans le cadre de l'observatoire :

- Acoucite : Pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain sur le Grand Lyon,
- Air Paca : observatoire régional de la qualité de l'air,
- CPIE du pays d'Aix : association impliquée dans le développement durable des territoires

Un total de 7 balises ont été installées sur le territoire. En parallèle, une expérimentation pour mieux comprendre la perception du bruit par les habitants a été lancée par le CPIE du Pays d'Aix. Depuis avril 2013, des questionnaires, des interviews et des enquêtes de terrain ont été réalisés auprès d'une soixantaine de personnes.

Pour chaque station de mesure fixe, ce bilan fait état des différentes approches engagées pour appréhender l'environnement sonore. Il se compose d'une synthèse par balise détaillant :

- La situation du quartier, son contexte,
- Les niveaux moyens de bruit, une « journée type », une « semaine type »,
- Un regard sur la perception des habitants,
- Les liens éventuels avec la qualité de l'air.

Pour aller plus loin, la mise en place d'un nouvel indicateur, élaboré par Acoucité et BruitParif dans le cadre du programme de recherche européen HARMONICA, est actuellement expérimenté sur trois stations de mesure (informations disponibles sur www.noiseineu.eu/fr/). Une fois l'expérimentation validée, la publication de cet indice proposera une information plus facile à appréhender par le grand public, et plus proche de la réalité des nuisances sonores telles qu'elles peuvent être ressenties par les riverains. L'indice Harmonica prend en compte le bruit de fond et les événements sonores ponctuels. L'intensité du bruit est notée de 0 à 10, plus la note est élevée plus l'environnement sonore est dégradé. Trois couleurs permettent d'indiquer la situation sonore par rapport à des valeurs de référence (objectif de qualité – vert à valeurs reconnues comme critiques - rouge)

Modéliser le bruit

La CPA a publié sa première carte stratégique du bruit en 2009 et a validé son PPBE en 2010. Ces documents ont été mis à jour en 2015. L'analyse de ces cartes montre que 8 % de la population du Pays d'Aix, soit environ 32 000 personnes, résident dans des zones où la valeur limite de 68 dB(A) est dépassée. 25 secteurs dits "sensibles" ont été identifiés sur le territoire communautaire (secteurs dont les niveaux de bruit dépassent les valeurs réglementaires (68 dB(A) sur 24h ou 62 dB(A) la nuit). L'analyse de ces cartes montre que les secteurs sensibles sont situés, pour la plupart, à proximité des infrastructures routières. La priorisation des interventions sur ces secteurs se fera avec les gestionnaires des infrastructures concernées, en fonction de leurs programmes de travaux, des obligations réglementaires et des budgets alloués.

Les principales actions menées en 2015

- Publication de la cartographie du bruit actualisée
- Mise à jour du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Le PPBE a été mis en consultation auprès du public du 1er septembre au 31 octobre 2015.

Un total de 11 avis ont été déposés, concernant : Chaufferie bois Aix en Provence : 8 ; Bruit de voisinage, incivilités (2 roues) : 2 ; Autoroute A8 : 1

25 zones à enjeux ont été déterminées et un budget de 250 000 € par an pour le traitement du bruit a été validé.

- Mise en place d'une aide directe aux riverains

Pour les habitations exposées à plus de 65 dB(A) en Lden ou 62 dB(A) de nuit dont le permis de construire est antérieur au 30 mai 1996, l'agglomération met en place une aide représentant 40 % du coût des travaux dans la limite de 7.000 € par logement dans le collectif et 12.000 € pour de l'habitat individuel. Ces aides concernent uniquement les travaux d'isolation vis à vis de l'extérieur, les bruits internes au bâtiment sont exclus du dispositif. L'objectif est de traiter 50 logements par an.

- Réalisation de 2 murs anti bruit

Mur anti bruit du Val Saint André Sud – 50 logements protégés – Coût : 450 000 € pris en charge par ESCOTA , la Ville d'Aix, la Communauté du Pays d'Aix – Gain obtenu : -2,5 dB(A) en moyenne . Mur anti bruit de Luynes Plein soleil – 30 logements protégés – 430 000 € pris en charge par la DREAL, la Région, la Ville d'Aix , la Communauté du Pays d'Aix – Gain obtenu : de 7 à 11 dB(A)

- Réalisation de Cartes Postales Sonores

Cette action portée par Acoucité et par le CPIE du Pays d'Aix a pour objectifs de valoriser l'implication des sentinelles du bruit et de maintenir la mobilisation des volontaires, de compiler et diffuser des informations concernant la perception sonore du territoire. Le principe est de créer un support multimédia publié sur internet, présentant :

- La carte et la photo d'un lieu
- L'interview d'une sentinelle (support audio et texte)
- Une prise de son binaural de l'environnement sonore i

En 2015, 5 sentinelles ont été interviewées. Les résultats sont disponibles sur : <http://cartes-sonores-cpa.acoucite.org/>

Perspectives 2016

- Poursuite des partenariats avec les gestionnaires de voies (DREAL, Conseil départemental des Bouches du Rhône, communes)
- Confirmation de l'aide directe aux riverains
- Suivi des balises « long terme »
- Redéploiement de certaines balises par quartiers avec suivi des projets
- Amélioration des connaissances sur certains secteurs (Gardanne, Les Milles, Peyrolles ...)

- Poursuite du travail sur les cartes postales sonores (interviews de sentinelles et enregistrement du patrimoine)
- Lien avec la qualité de l'air sur certains secteurs

Toutes les données liées à l'observatoire du bruit sont disponibles sur le site internet de la CPA : www.agglo-paysdaix.fr rubrique : Environnement > Air-Bruit > Bruit-cartographie